

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE D'UNE  
INSTALLATION CLASSEE

**Projet d'extension d'une plateforme logistique**  
**MEDIACO LOGISTIQUE SUD**

VERSION 1 – Avril 2023

Sur la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône (13)

**Étape 3 :**

**DESCRIPTION DU PROJET**

**Fichier 2 : Note de présentation non technique**

## 1. IDENTIFICATION DU PETITIONNAIRE

Les informations sur l'identité et les coordonnées du pétitionnaire sont renseignées dans le tableau ci-dessous, conformément à l'alinéa 1° de l'article R.181-13 du code de l'environnement.

<b>Raison sociale :</b>	MEDIACO LOGISTIQUE SUD
<b>Forme juridique :</b>	SASU (Société par Actions Simplifiée à associé Unique)
<b>SIRET :</b>	88409336000011
<b>Numéro d'entreprise :</b>	Marseille B 884 093 360
<b>Adresse du site :</b>	MEDIACO LOGISTIQUE SUD Zone Distriport, Avenue de Shangai 13230 PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE
<b>Adresse du siège social :</b>	MEDIACO 3 rue Gaston Castel 13016 MARSEILLE
<b>Nom et qualité du signataire du dossier :</b>	M. Marc LIOTTA - Directeur Général
<b>Téléphone :</b>	04.91.09.59.00

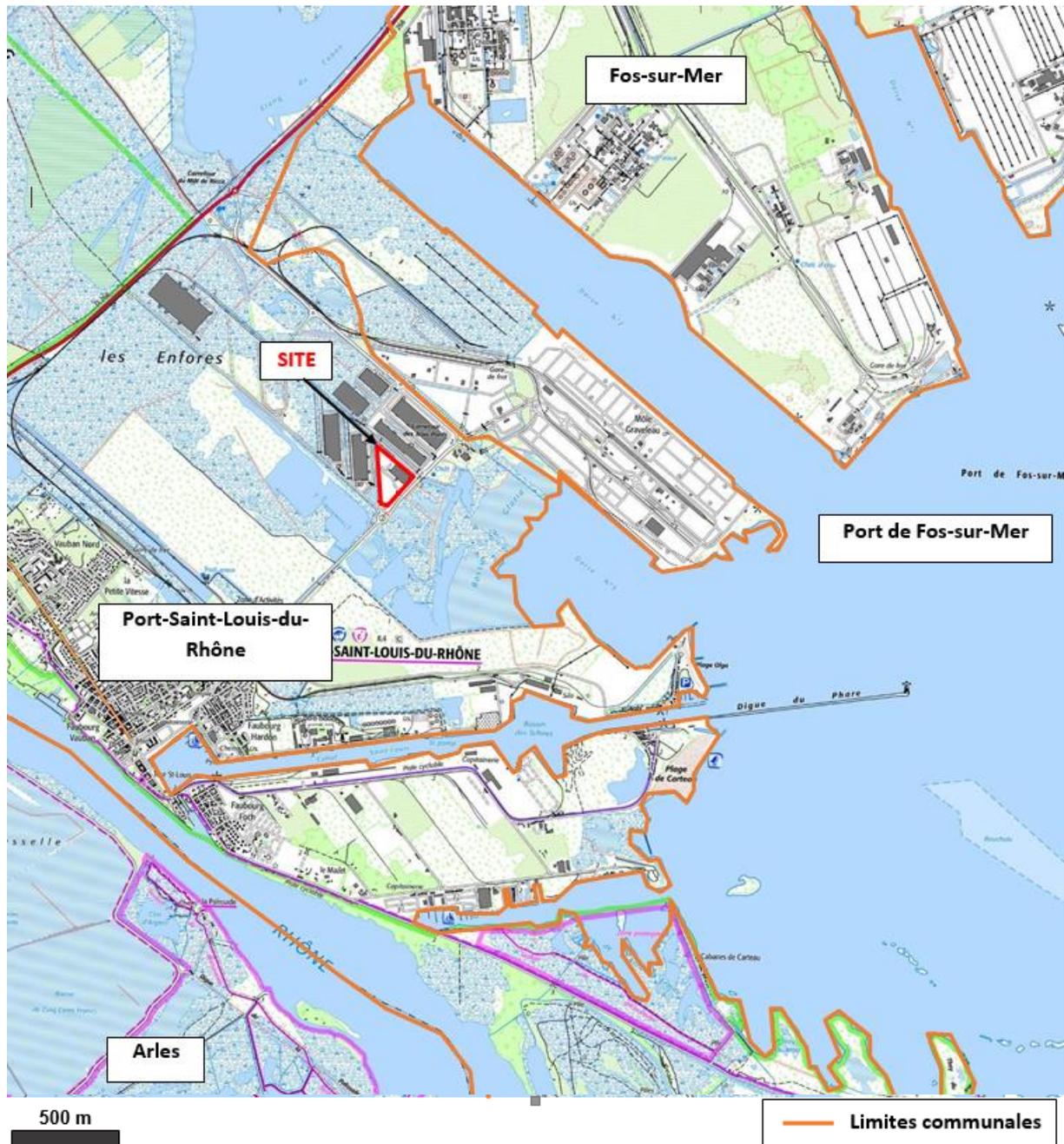
## 2. PRESENTATION DU GROUPE

La société MEDIACO LOGISIQUE SUD exploite un bâtiment frigorifique sur la commune de Port Saint Louis du Rhône (13 230). Ce bâtiment est couvert par l'arrêté préfectoral d'autorisation ICPE n°2003-358/66 2003A du 10/11/2003 complété les 12 décembre 2012, 28 janvier 2014, et 14 novembre 2019.

### 3. DESCRIPTION DU PROJET

➤ Localisation du projet

Le site se trouve dans le département des Bouches-du-Rhône (13), sur la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône, dans la zone Distriport de la ZIP de Fos-sur-Mer :



Extrait de Géoportail

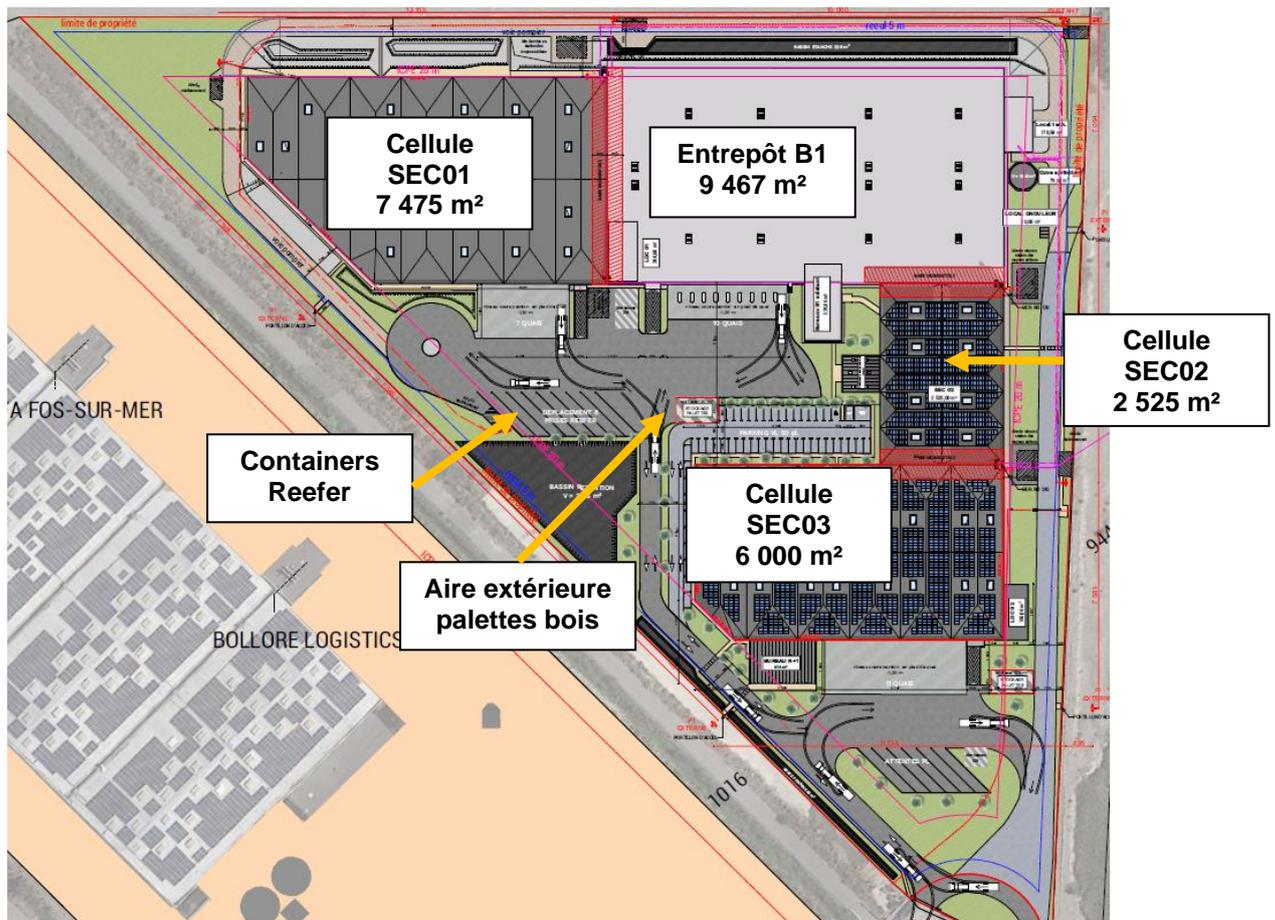
## ➤ Présentation du projet

Dans l'objectif de restructurer le site et d'exploiter un outil logistique plus optimisé, une extension de 17 135 m<sup>2</sup> du bâtiment existant de 10 048 m<sup>2</sup> est prévue.  
Le terrain aura une superficie totale de 60 713 m<sup>2</sup>.



*Extrait Géoportail*

Le projet d'extension du bâtiment prévoit la construction de 3 nouvelles cellules de stockage de 7 475 m<sup>2</sup>, 2 525 m<sup>2</sup>, et 6 000 m<sup>2</sup> de 15 m de hauteur au faitage, de 2 locaux de charge, de bureaux, l'implantation de 8 containers réfrigérés contenant des produits alimentaires à conserver sous froid et l'aménagement de voiries et d'espaces verts.



Les nouvelles cellules entreposeront en rack des palettes de matières combustibles en mélange (type rubrique 1510) et d'alcools de bouches de titre alcoométrique volumique supérieur à 40 % (rubrique 4755.2).

La toiture des cellules SEC02 et SEC03 sera recouverte de panneaux photovoltaïques, une partie de la production étant utilisée en autoconsommation.

Le site restera soumis à autorisation, non SEVESO, non IED.

L'activité générique d'un entrepôt est la suivante :

- 1 - Réception par camions,
- 2 – Déchargement,
- 3 - Stockage (temps de stockage variable en fonction des produits et des destinations),
- 4 - Division des lots au niveau des zones de préparation,
- 5 - Expédition par camions et petits porteurs

Le chargement et le déchargement des semi-remorques s'effectuent par l'intermédiaire de chariots élévateurs.

**Aucune fabrication ne sera réalisée sur le site (absence de procédé).**

L'effectif sur la plateforme logistique à terme sera d'environ 60 personnes.

## Nomenclature ICPE

L'activité du site, sera soumise à **autorisation** au titre de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (article L. 511-1 du Code de l'Environnement) pour la rubrique 4755-2a « Alcools de bouche (TAV>40°) ».

L'activité sera, de plus, soumise à enregistrement pour la rubrique 1510-2b : Stockage de matières, produits ou substances combustibles dans les entrepôts couverts.

Et à déclaration pour les rubriques suivantes :

- Rubrique 2925 : Atelier de charge
- Rubrique 2921-b : Installation de refroidissement évaporatif par dispersion d'eau.

### ➤ Nomenclature IOTA

#### *Alimentation*

Le site est alimenté en eau par le réseau d'alimentation public d'eau potable.

#### *Rejets*

Les eaux pluviales sont dirigées vers des bassins dimensionnés en fonction des exigences locales, puis rejetées dans le réseau de la zone.

Les eaux pluviales susceptibles d'être polluées seront traitées avant rejet par des séparateurs d'hydrocarbures.

Les eaux usées seront dirigées vers une micro-station présente sur le site.